

# Procédure file

Informations de base		
BUD - Procédure budgétaire	2008/2025(BUD)	Procédure terminée
Budget 2009: premières réflexions sur le mandat pour la conciliation concernant l'APB 2009		
Sujet 8.70.60 Budgets annuels antérieurs		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>BUDG</b> <a href="#">Budgets</a>	PSE <a href="#">HAUG Jutta</a>	24/01/2008
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>AFET</b> <a href="#">Affaires étrangères</a>	PSE <a href="#">DE KEYSER Véronique</a>	27/11/2007
	<b>DEVE</b> <a href="#">Développement</a>	PPE-DE <a href="#">MARTENS Maria</a>	29/01/2008
	<b>INTA</b> <a href="#">Commerce international</a>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>CONT</b> <a href="#">Contrôle budgétaire</a>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>ECON</b> <a href="#">Affaires économiques et monétaires</a>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>EMPL</b> <a href="#">Emploi et affaires sociales</a>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>ENVI</b> <a href="#">Environnement, santé publique et sécurité alimentaire</a>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>ITRE</b> <a href="#">Industrie, recherche et énergie</a>	PSE <a href="#">FÄRM Göran</a>	31/03/2008
	<b>IMCO</b> <a href="#">Marché intérieur et protection des consommateurs</a>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>TRAN</b> <a href="#">Transports et tourisme</a>	Vers/ALE <a href="#">LICHTENBERGER Eva</a>	02/04/2008
	<b>REGI</b> <a href="#">Développement régional</a>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>AGRI</b> <a href="#">Agriculture et développement rural</a>	ALDE <a href="#">VIRRANKOSKI Kyösti</a>	25/02/2008
	<b>PECH</b> <a href="#">Pêche</a>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>CULT</b> <a href="#">Culture et éducation</a>		03/04/2008

Verts/ALE [TRÜPEL Helga](#)

**JURI** [Affaires juridiques](#)

La commission a décidé de ne pas donner d'avis.

**LIBE** [Libertés civiles, justice et affaires intérieures](#)

La commission a décidé de ne pas donner d'avis.

**AFCO** [Affaires constitutionnelles](#)

La commission a décidé de ne pas donner d'avis.

**FEMM** [Droits de la femme et égalité des genres](#)

La commission a décidé de ne pas donner d'avis.

**PETI** [Pétitions](#)

La commission a décidé de ne pas donner d'avis.

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil

Réunion

Date

[Affaires économiques et financières ECOFIN](#)

[2883](#)

17/07/2008

Commission européenne

DG de la Commission

Commissaire

[Budget](#)

GRYBAUSKAITĖ Dalia

## Événements clés

16/06/2008	Vote en commission		Résumé
24/06/2008	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A6-0262/2008</a>	
07/07/2008	Débat en plénière		
08/07/2008	Résultat du vote au parlement		
08/07/2008	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0335/2008</a>	Résumé
08/07/2008	Fin de la procédure au Parlement		
17/07/2008	Adoption du projet du budget par le Conseil		

## Informations techniques

Référence de procédure	2008/2025(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Préparation budgétaire
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/6/58979

## Portail de documentation

Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE406.139</a>	19/05/2008	EP	
Avis de la commission	<b>DEVE</b>	<a href="#">PE405.720</a>	28/05/2008	EP	
Avis de la commission	<b>TRAN</b>	<a href="#">PE404.622</a>	29/05/2008	EP	
Avis de la commission	<b>AGRI</b>	<a href="#">PE405.768</a>	29/05/2008	EP	
Avis de la commission	<b>CULT</b>	<a href="#">PE404.769</a>	04/06/2008	EP	

Avis de la commission	AFET	<a href="#">PE406.097</a>	04/06/2008	EP	
Avis de la commission	ITRE	<a href="#">PE404.669</a>	09/06/2008	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE407.750</a>	09/06/2008	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A6-0262/2008</a>	24/06/2008	EP	
Avis du Parlement sur les prévisions/orientations budgétaires		<a href="#">T6-0335/2008</a>	08/07/2008	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		<a href="#">SP(2008)4891</a>	27/08/2008	EC	

## Budget 2009: premières réflexions sur le mandat pour la conciliation concernant l'APB 2009

En adoptant à l'unanimité le rapport de Mme Jutta HAUG (PSE, DE) sur les premières réflexions relatives à l'avant-projet de budget (APB) 2009 et sur le mandat pour la conciliation, la commission des budgets établit un canevas de réflexion sur la structure du futur budget de l'UE. Ce 1<sup>er</sup> texte de programmation budgétaire prend en compte tous les changements devant intervenir en 2009 et qui auront des incidences importantes sur le budget. Certains sont liés à l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne (rééquilibrage au profit des députés des pouvoirs budgétaires entre le Conseil et le Parlement) ainsi que la disparition de la distinction entre dépenses obligatoires et non-obligatoires. D'autres seront la conséquence des élections européennes de 2009 et de la fin du mandat de l'actuelle Commission.

APB 2009 : l'APB s'établit à 134,395 milliards EUR en crédits d'engagement et à 116,736 milliards en crédit de paiement, avec une marge de 2,638 milliards EUR en engagement et de 7,443 milliards EUR en paiements. Les députés notent que les engagements inscrits à l'APB 2009 correspondent à 1,04% du RNB, soit une hausse de 3,1% par rapport au budget 2008.

Ils notent également les priorités fixées par la Commission dans l'APB, à savoir: i) le soutien à une croissance durable créatrice d'emplois ; ii) la poursuite de la politique de cohésion ; iii) la lutte contre le changement climatique et la promotion des énergies renouvelables et d'une politique énergétique fondée sur l'indépendance et la sécurité; iv) la mise en place d'une politique d'intégration commune et d'un espace européen de justice; v) le soutien à la paix au Moyen-Orient, la stabilité au Kosovo et dans les Balkans en général ; v) le soutien à l'aide alimentaire ainsi que le renforcement du volet "environnement" de la coopération au développement.

Réflexions générales : les députés déplorent que le cadre financier pluriannuel 2007-2013 (CFP) et l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 (All) ne permettent d'utiliser la marge disponible sous le plafond de la rubrique 2 (1<sup>er</sup> pilier de la PAC) que dans des conditions extrêmement restrictives, empêchant l'Union d'agir avec souplesse dans ce domaine. Or, cette marge devrait pouvoir être utilisée pour des besoins politiques nouveaux, comme Galileo notamment. Globalement, les députés déplorent les très faibles marges par rapport aux plafonds du CFP. Ils ne voient pas en outre les priorités politiques de la Commission, telles que décrites dans sa stratégie politique annuelle (SPA), dans l'APB et se disent insatisfaits des efforts entrepris par la Commission pour inclure les priorités du Parlement dans l'APB. Une fois de plus, les députés demandent un APB qui reflète fidèlement les besoins budgétaires de l'exercice à venir. Ils invitent donc la Commission et le Conseil à coopérer afin de prendre les décisions qui s'imposent en vue d'atteindre un niveau satisfaisant de crédits au titre du budget 2009.

Les députés s'étonnent par ailleurs du niveau extrêmement faible des crédits de paiement (116,736 milliards EUR) proposés par la Commission alors qu'ils s'élevaient en 2007 et 2008 à 126,5 milliards EUR et 129,1 milliards EUR.

Les députés reviennent ensuite sur chacune des rubriques budgétaires et s'expriment comme suit :

- Sous-rubrique 1a : les députés regrettent la marge limitée au titre de la sous-rubrique 1a et préconisent dès lors, la mise à disposition de moyens financiers supplémentaires. La priorité devrait notamment aller à la mise en œuvre et à l'évaluation correctes des projets pilotes et des actions préparatoires en cours et à la loi envisagée sur les petites entreprises européennes (Small Business Act) ;
- Sous-rubrique 1b : les députés déplorent la forte baisse des paiements qui, comparés à 2008, sont amputés de 13,9%. Ils entendent veiller à ce que les ressources nécessaires aux politiques de cohésion demeurent garanties afin de relever les défis de la solidarité au sein de l'UE ;
- Rubrique 2 : les députés font remarquer que seul 0,5% des crédits de la rubrique 2 sont affectés à des priorités environnementales, la grande majorité des fonds étant destinée aux aides directes et aux dépenses relatives au marché. Ils rappellent que l'objectif de la PAC est de garantir la stabilité du marché, la sécurité d'approvisionnement et des prix raisonnables pour les consommateurs. Ils demandent, dès lors, à l'UE de prévoir, dans son budget 2009, les moyens nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins engendrés par la crise alimentaire actuelle. Les députés soulignent également les grandes difficultés liées à la mise en œuvre du FEADER (2,83 milliards de crédits n'auraient pas été dépensés en 2007 et 1,361 milliards EUR auraient été reportés sur l'exercice 2008) ;
- Sous-rubrique 3a : les députés relèvent la hausse considérable (+15%) de cette sous-rubrique qui s'explique principalement par l'augmentation substantielle des crédits affectés aux chapitres "Solidarité ?? Frontières extérieures, politique des visas et libre circulation des personnes". Ils demandent une augmentation des crédits alloués à FRONTEX en 2009 pour lui permettre de mener à bien ses missions ainsi que des montants supplémentaires pour la lutte contre l'immigration illégale, la maîtrise de l'immigration légale, l'intégration des ressortissants de pays tiers et le renforcement de la protection aux frontières ;
- Sous-rubrique 3b : une fois de plus, les députés déplorent la faible marge sous cette sous-rubrique, même si globalement le montant des dépenses augmente. Ils déplorent notamment que les activités importantes pour l'Europe des citoyens aient enregistré la hausse la plus faible, quand ce n'est pas une baisse, par rapport à 2008. Ils s'inquiètent également des réductions proposées par la Commission pour une série de lignes budgétaires finançant les actions de communication. De ce point de vue, les députés réaffirment que la communication est, depuis longtemps, une priorité essentielle du Parlement et que son rôle est primordial, notamment dans l'optique des prochaines élections européennes ;
- Rubrique 4 : les députés déplorent une fois encore l'augmentation mineure de cette rubrique fondamentale du budget. Ils

condamnent vigoureusement le flou de l'approche budgétaire choisie par la Commission, dès lors qu'elle méconnaît complètement les besoins réalistes auxquels il faut s'attendre dans ce domaine et réclament une révision globale du CFP conduisant à relever le plafond de la rubrique 4 pour la période 2009-2013. Toutes les grandes priorités envisagées par la Commission sont sous-financées (Balkans, Kosovo, Palestine) et qui plus est, aucune solution budgétaire n'a été présentée pour financer les besoins supplémentaires en matière de PESC. Les députés attirent l'attention sur la crise alimentaire qui se développe dans le monde et sur les effets du changement climatique, et soulignent la nécessité pour l'Union de pouvoir respecter ses engagements. Tout en se réjouissant des nouvelles initiatives en matière de changement climatique et de financement d'un fonds mondial pour l'efficacité énergétique, les députés considèrent que les fonds disponibles sont largement insuffisants. Ils font également observer que, dès lors que la mise en place du cadre institutionnel articulé autour du Haut représentant, du Président du Conseil européen et du service européen pour l'action extérieure n'est toujours pas finalisée, il conviendrait de mettre les crédits budgétaires à disposition au fur et à mesure que se précisent la portée et la fonction des nouvelles structures organisationnelles ;

- Rubrique 5 : les députés constatent que les dépenses administratives sont en progression de 5% par rapport à 2008. S'ils se félicitent des nouveaux postes demandés par la Commission, ils annoncent qu'ils procéderont à une analyse minutieuse des dépenses administratives dans le contexte interinstitutionnel pour identifier les besoins des institutions en 2009 et au-delà. Les députés déplorent également la tendance lourde de la Commission à l'externalisation.
- Projets pilotes et actions préparatoires : de manière générale, les députés regrettent que l'APB de la Commission ne prévoit pas d'engagements pour les projets pilotes et les actions préparatoires. Ils soulignent que l'All permet d'affecter un montant total maximal de 40 Mios EUR aux projets pilotes par exercice budgétaire et un montant de 100 Mios EUR pour les actions préparatoires. Ils annoncent dès lors qu'ils sont déterminés à utiliser l'intégralité des fonds annuels prévus dans ce cadre, estimant que ces projets et actions constituent un instrument indispensable pour faciliter l'émergence de nouvelles politiques servant l'intérêt des citoyens.

Les députés reviennent également sur les agences et les agences exécutives de l'Union, en indiquant que le Parlement contrôlera de près le niveau de leur financement.

Conclusions et mandat éventuel pour la conciliation : dans la perspective de la conciliation budgétaire de juillet, les députés estiment que les points suivants devraient être débattus :

- niveau approprié des paiements;
- conformité avec le principe de bonne gestion financière, dès lors qu'il s'agit notamment de dresser un tableau réaliste des besoins de la rubrique 4;
- engagement de la Commission à présenter des budgets rectificatifs visant exclusivement à mobiliser les financements en question, afin d'éviter de retarder la fourniture de l'aide financière;
- réponse appropriée aux exigences dans le domaine de l'aide et de la sécurité alimentaires;
- état d'avancement de la mise en œuvre du paragraphe 44 de l'All et du plan d'action de la Commission pour un cadre de contrôle interne intégré;
- ressources suffisantes pour l'Europe des citoyens;
- intentions provisoires de l'autorité budgétaire en matière de projets pilotes et d'actions préparatoires;
- clarté de la présentation du budget, notamment en ce qui concerne les dépenses administratives et les ressources humaines (notamment externalisation des tâches) ;
- dotation budgétaire appropriée permettant de répondre aux priorités de l'UE tant en matière de "compétitivité pour la croissance et d'emploi", de "lutte contre le changement climatique et de promotion d'une Europe durable" que de "réalisation de la politique commune de l'immigration".

Les députés annoncent qu'au cours des négociations à venir avec le Conseil, les députés feront pleinement usage de leurs pouvoirs que leur confère l'accord interinstitutionnel, y compris "la flexibilité législative de 5%" si nécessaire. Ils insistent sur l'importance du principe de solidarité incarné par la politique régionale et de développement, qui doit demeurer l'un des principes directeurs de l'UE.

Enfin, les députés déplorent fortement l'habitude prise par le Conseil de procéder à des coupes linéaires lors de sa 1<sup>ère</sup> lecture du budget de l'Union sans qu'aucune justification précise ne soit fournie. Ils rappellent que l'établissement du budget est un acte politique qui doit associer pleinement le Parlement européen.

## Budget 2009: premières réflexions sur le mandat pour la conciliation concernant l'APB 2009

---

Le Parlement européen a adopté par 570 voix pour, 49 voix contre et 72 abstentions, une résolution sur les premières réflexions relatives à l'avant-projet de budget (APB) 2009 et sur le mandat pour la conciliation de la section III du budget (Commission).

Le rapport, largement modifié en Plénière, avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par Mme Jutta HAUG (PSE, DE) au nom de la commission des budgets.

La résolution fait écho aux potentielles modifications du traité en matière budgétaire, dans l'hypothèse où le Traité de Lisbonne entrerait effectivement en vigueur pour 2009. Dans ce cas, le Parlement serait en effet placé sur un pied d'égalité avec le Conseil dans les domaines législatif et budgétaire et de nouvelles compétences seraient conférées à l'Union, avec des répercussions non négligeables sur le budget de l'Union.

Dans ce contexte, la résolution parlementaire fait un certain nombre de réflexions budgétaires d'ordre général sur le budget 2009 de l'Union et revient, au cas par cas, sur chacune des grandes rubriques budgétaires, afin de définir la position du Parlement sur le budget à venir.

Grandes lignes de l'avant-projet de budget (APB) 2009 : le Parlement indique tout d'abord que le total de l'APB 2009 s'établit à 134.394.900.000 EUR en crédits d'engagement et à 116.736.400.000 en crédit de paiement, dégageant par là même une marge de 2.638.100.000 EUR dans le cadre du plafond des engagements et de 7.443.600.000 EUR dans le cadre du plafond des paiements. Les dépenses obligatoires représentent 33% des engagements et 38% des paiements.

Le Parlement indique, par ailleurs, que les engagements inscrits à l'APB 2009 correspondent à 1,04% du RNB (en hausse de 3,1% par rapport à 2008) et que les paiements s'établissent à 0,9% du RNB (en baisse de 3,3% par rapport à 2008).

Le Parlement rappelle également les priorités fixées par la Commission dans l'APB, à savoir: i) soutien à une croissance durable et promotion

d'un climat propice à la création d'emplois et à l'innovation; ii) poursuite de la politique de cohésion pour réduire les inégalités entre les régions de l'Union; iii) lutte contre le changement climatique et promotion de la recherche dans le domaine de l'énergie et promotion d'une politique énergétique fondée sur l'indépendance de l'UE et la sécurité; iv) élaboration d'une politique d'intégration commune et mise en place d'un espace européen de justice; v) soutien au processus de paix au Moyen-Orient, stabilité au Kosovo et dans les Balkans ; iv) aide alimentaire et renforcement du volet "environnement" de la coopération au développement.

Réflexions générales : vers un budget plus « vert »: sur un plan général, le Parlement estime que l'Union devrait se doter d'un niveau de ressources suffisant pour mettre en œuvre ses politiques, tout en ayant suffisamment de souplesse pour relever les nouveaux défis politiques. Dans ce contexte, le Parlement s'inquiète des marges très limitées laissées sous le plafond des rubriques budgétaires qui empêchent toute souplesse et impliquent, le moment venu, le recours à des artifices budgétaires tels que ceux prévus par l'accord interinstitutionnel sur l'amélioration de la procédure budgétaire (notamment points 21 à 23). Partisan comme le Conseil de la rigueur budgétaire, le Parlement estime toutefois que le budget doit être plus ambitieux et plus en cohérence avec les besoins. Le Parlement estime dans ce contexte que les priorités de la Commission ne sont pas toujours clairement définies et surtout ne répondent pas aux priorités du Parlement, notamment en matière de changement climatique (seuls 10% du budget de l'Union, soit 14 milliards EUR, ont été affectés à des objectifs environnementaux). Des clarifications sont dès lors demandées à la Commission pour rendre le budget de l'Union « plus vert » et réconcilier, en quelque sorte, croissance économique et développement avec une économie produisant peu de CO<sub>2</sub>.

Le Parlement se prononce également pour un budget plus clair et transparent et pour des dépenses administratives dûment répertoriées. Le Parlement s'insurge notamment contre le fait qu'actuellement, il n'y ait ni indication claire sur les changements apportés par rapport à la programmation précédente, ni explication sur la manière dont les augmentations sont éventuellement compensées au titre d'un exercice donné. Pour le Parlement, une telle pratique n'est pas conforme à l'accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire. Il convient également d'établir un meilleur suivi de la mise en œuvre des programmes pluriannuels afin de garantir une programmation cohérente des engagements sur toute la durée des perspectives financières.

Le Parlement déplore en outre le niveau extrêmement faible des crédits de paiement (116,736 milliards EUR) et rappelle que les crédits d'engagement votés au titre des budgets 2007 et 2008 s'élevaient respectivement à 126,5 milliards EUR et 129,1 milliards EUR.

Il revient ensuite sur chacune des rubriques budgétaires et s'exprime comme suit :

- Sous-rubrique 1a : le Parlement rappelle que les engagements au titre de la compétitivité pour la croissance et l'emploi s'établissent à 11,69 milliards EUR, laissant une marge de 82 Mios EUR. Si le Parlement se félicite des initiatives prévues en matière de recherche, d'innovation et de création d'emplois dans les PME, il demande que de nouveaux efforts soient engagés dans la lutte contre le changement climatique. Il s'insurge en outre contre la marge extrêmement limitée laissée sous le plafond de cette rubrique et s'attend à prévoir des moyens supplémentaires notamment pour assurer un juste financement des projets pilotes et des actions préparatoires ;
- Sous-rubrique 1b : le Parlement indique que les engagements au titre de la cohésion pour la croissance et l'emploi sont fixés à 48,414 milliards EUR, en augmentation de 2,5%, laissant une marge de 14 Mios EUR pour l'assistance technique. Il déplore la baisse sévère du niveau des paiements (-13,9%) et indique qu'il n'est pas du tout convaincu des raisons invoquées par la Commission pour réviser à la baisse les prévisions du niveau des paiements (-30% pour l'objectif convergence du FEDER, -13% pour l'objectif compétitivité régionale et emploi du FEDER, -85% pour l'objectif coopération territoriale du FEDER et -50% pour le Fonds de cohésion). Il attend de la Commission qu'elle explique si cette forte baisse est le résultat direct ou indirect du nouveau plan d'action pour renforcer la surveillance dans le contexte de la gestion partagée des actions structurelles et annonce qu'il veillera à ce que les ressources nécessaires aux politiques de cohésion demeurent garanties ;
- Rubrique 2 : le Parlement indique que les engagements au titre de la conservation et de la gestion des ressources naturelles s'établissent à 57,526 milliards EUR, en hausse de 3,5% par rapport à 2008, ce qui laisse une marge de 2,113 Mios EUR. Il se félicite de l'augmentation (+21 Mios EUR) de la dotation de LIFE+ mais déplore que seule une fraction de cette hausse passe dans des actions de lutte contre le changement climatique. Par ailleurs, le Parlement souhaite que le budget 2009 dispose de moyens adéquats pour répondre aux nouveaux besoins engendrés par la crise alimentaire actuelle. En ce qui concerne le développement rural, le Parlement fait remarquer la baisse de 4% du niveau des crédits de paiements ;
- Sous-rubrique 3a : le Parlement souligne que les engagements au titre de la liberté, de la sécurité et de la justice augmentent de 15% en 2009 passant à 839 Mios EUR avec une hausse sensible du niveau des paiements (+11,7%). Toutefois, les moyens alloués au volet "droits fondamentaux et justice" de cette rubrique restent faibles, de même que les crédits alloués à l'Agence FRONTEX pour laquelle le Parlement réclame un relèvement des crédits;
- Sous-rubrique 3b : le Parlement fait observer que les engagements au titre de la citoyenneté s'établissent à 628,7 Mios EUR en hausse de 1%, avec une marge, très étroite, de 22 Mios EUR. Le Parlement dénonce la faiblesse budgétaire de cette rubrique pourtant essentielle pour le quotidien des citoyens et déplore le fait que, globalement, les activités importantes pour l'Europe des citoyens aient enregistré la hausse la plus faible, quand ce n'est pas une baisse, par rapport à 2008. De la même manière, il s'inquiète des réductions proposées par la Commission pour une série de lignes budgétaires finançant les actions de communication, notamment au regard des nouveaux défis posés par les élections européennes et l'entrée en vigueur éventuelle du traité de Lisbonne. Le Parlement considère cette politique comme essentielle et souligne que pour qu'elle soit vraiment cohérente, il importe qu'elle soit harmonisée afin de définir une sorte de "marque UE" des actions de communication. Cette politique de communication devrait en outre faire l'objet d'une coordination interinstitutionnelle mettant en lumière le rôle-clé du Parlement européen en tant que seule institution représentant les citoyens ;
- Rubrique 4 : le Parlement indique que les engagements en faveur de cette rubrique sont en hausse de 1,8% (à 7,440 Milliards EUR) mais que les crédits de paiement baissent de 6,6% (à 7,579 Milliards EUR). Le Parlement s'insurge contre une telle diminution dans la mesure où la rubrique 4 est traditionnellement celle où l'Union se veut la plus ambitieuse. Il condamne en outre avec vigueur le flou de l'approche budgétaire choisie par la Commission qui laisse une marge de 243,6 Mios EUR qualifiée par les députés de « chiffre arbitraire ». La Plénière réclame dès lors la révision globale perspectives financières pour relever le plafond de la rubrique 4 pour la période 2009-2013. Le Parlement relève en outre que les crédits destinés au Kosovo, au Moyen-Orient, à l'aide alimentaire et à l'assistance macrofinancière seront clairement insuffisants de l'aveu même de la Commission. Il considère que cette évolution est inacceptable et demande que soient revues les dépenses pour la Palestine et le Kosovo ainsi que pour la mission de police de l'Union européenne (EUPOL) en Afghanistan. Il demande en outre la clarification, de toute urgence, des crédits de la PESC, sans qu'il soit nécessaire de recourir de manière inappropriée à l'instrument de flexibilité ou à la réserve d'aide d'urgence. Le Parlement demande encore un effort pour faire front à la crise alimentaire actuelle et pour la lutte contre le changement climatique dans les pays tiers. Il réclame enfin la mise à disposition de crédits adéquats pour la création du futur service européen pour l'action extérieure.
- Rubrique 5 : le Parlement indique que les dépenses administratives proposées sont en progression de 5% par rapport à 2008 avec un

montant de 7,648 Milliards EUR (et une marge infime de 129 Mios EUR). S'il se félicite que les nouveaux postes demandés par la Commission ne concernent que la tranche finale des 250 nouveaux postes liés à "l'UE-2", il fait observer que de nouvelles modifications pourront s'avérer nécessaires en 2009 si le traité de Lisbonne entrait en vigueur. Une analyse sera donc nécessaire pour savoir si les montants prévus seront suffisants. Parallèlement, le Parlement revient sur la thématique des agences exécutives et reconnaît que si ces dernières ont amélioré la qualité des programmes de l'Union, les diverses conséquences financières et administratives sur la rubrique 5 appellent à des précisions. Le Parlement s'inquiète notamment de la tendance lourde de la Commission à l'externalisation et déplore le manque consécutif de transparence dans les organigrammes, vu la délégation de responsabilités à des agences extérieures. Il annonce qu'il se penchera sur les crédits administratifs et procédera à tout redéploiement du personnel pour augmenter les gains de productivité des institutions.

Projets pilotes et les actions préparatoires : de manière générale, le Parlement regrette que l'APB ne prévoie pas d'engagements pour ce type de projets qui devront donc être financés par les marges laissées sous les rubriques concernées du cadre financier. Il rappelle qu'il est déterminé à utiliser tous les fonds prévus au plan interinstitutionnel à cet effet dans la mesure où ces actions et projets constituent, pour le Parlement, des instruments indispensables pour faciliter l'émergence de nouvelles politiques servant l'intérêt des citoyens européens. Dans la foulée, il indique qu'il présentera à la Commission une liste provisoire de projets pilotes et d'actions préparatoires dans l'optique de mettre en place un ensemble équilibré et cohérent d'actions.

Conclusions et mandat pour la conciliation : le Parlement revient enfin sur le mandat de négociation de la délégation du Parlement pour la concertation budgétaire de juillet et indique que les points suivants devront être dûment débattus :

- niveau approprié des paiements;
- conformité avec le principe de bonne gestion financière;
- engagement de la Commission de présenter, dès lors qu'il s'agit du Fonds de solidarité de l'Union et du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, des budgets rectificatifs visant exclusivement à mobiliser les financements en question ;
- réponse appropriée aux exigences dans le domaine de l'aide et de la sécurité alimentaires;
- présentation, par le Conseil, d'informations chiffrées sur les incidences financières des conclusions de la présidence précitées ;
- état d'avancement de la mise en œuvre du point 44 de l'accord interinstitutionnel et du point 5(N) du plan d'action de la Commission pour un cadre de contrôle interne intégré ([COM\(2006\)0009](#));
- ressources suffisantes pour l'Europe des citoyens;
- intentions provisoires de l'autorité budgétaire en matière de projets pilotes et d'actions préparatoires;
- clarté de la présentation du budget (en matière de dépenses administratives, de ressources humaines et d'externalisation des tâches) ;
- dotation budgétaire appropriée permettant de répondre aux priorités de l'Union tant en matière de "compétitivité pour la croissance et d'emploi", de "lutte contre le changement climatique" et "de promotion d'une Europe durable" ainsi que de "réalisation de la politique commune de l'immigration";
- engagement du Conseil à améliorer la stratégie d'information de l'Union en étroite collaboration avec le Parlement et la Commission.

Le Parlement déplore enfin la tendance du Conseil à procéder à des coupes linéaires lors de sa 1<sup>ère</sup> lecture du budget sans qu'aucune justification précise ne soit fournie. Il attend du Conseil qu'il mette en place les moyens d'un vrai dialogue politique avec le Parlement dans le cadre de la procédure budgétaire 2009.